

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DU CNPE DE DAMPIERRE-EN-BURLY

Réunion de bureau du 05 septembre 2017

Compte-rendu

Présents :

Membres bureau CLI

André COPIN – Alain FOURCAULT – Gilles LEPELTIER - Cédric OULES - Michel TINDILLERE

EDF

Pascal BRAILLY - Aurélie FOLLENFANT

Secrétaire

Maud MICHEL

Excusé

Gérard MAHAUD

1. Actualités de la CLI

Suite à la démission de M. Claude de GANAY de la présidence de la CLI, un nouveau président a été nommé par le Président du Conseil départemental, en la personne de M. Claude BOISSAY, Conseiller départemental du canton de Beaugency (06 12 42 76 06 – claude.boissay@loiret.fr).

M. BOISSAY siège à la Commission des routes, des bâtiments et des transports du Conseil départemental.

Le nouvel arrêté actant ce changement de Président a été signé pendant l'été. Il sera envoyé à l'ensemble des membres de la CLI.

M. de GANAY reste néanmoins membre de la CLI de Dampierre, en qualité d'élu (député).

2. Actualités CNPE

En préambule, Mme FOLLENFANT indique que les portes ouvertes de la centrale de Dampierre auront lieu les 7 et 8 octobre 2017 (comme dans toutes les centrales françaises), mais que les plannings sont déjà complets. M. FOURCAULT s'est inscrit pour participer à ces portes ouvertes.

- *Visite partielle tranche 1* : en cours de finalisation. Le couplage est prévu pour la fin de semaine 36.
- *Arrêt fortuit sur la tranche 3* : la tranche 3 est arrêtée depuis le 26 août à cause d'une défaillance du diesel (groupe électrogène), constatée lors d'un essai.

Le remplacement du diesel a été réalisé le 31 août (échange standard).

La visite partielle pour cette tranche devant démarrer le vendredi 08 septembre, la tranche ne sera probablement pas redémarrée avant la VP. La durée d'arrêt prévue pour cette VP est de 50 jours.

- *Fuite de produits chimiques* : des coulures de produits chimiques ont été constatées sur un camion-citerne provenant du CNPE (constat fait par le chauffeur du camion lors d'un arrêt). Les fuites étaient dues à des vannes mal fermées. Le camion a été ramené au CNPE.
- *Travaux sur la tranche 3* : des travaux de détartrage des packings des tours aéroréfrigérantes vont être réalisés prochainement. Ces travaux vont être

générateurs de bruit pouvant gêner le voisinage. Une information sera faite aux communes riveraines avant le début des travaux pour les en informer.

- *Inspection du barrage seuil* : Le barrage seuil de la centrale va être inspecté prochainement (contrôle obligatoire tous les 10 ans). Pour permettre cette inspection, une grue va être mise en place pour pouvoir installer le matériel de contrôle (ponton flottant équipé d'une pelle sur chenilles).
- *ESS de niveau 1 du 13 juin 2017* : problème constaté au niveau d'une vanne GCT atmosphère de la tranche 3.

Cette vanne, qui a pour rôle d'éjecter la vapeur vers l'atmosphère, est secourue en cas de dysfonctionnement par un ballon. Ce ballon de secours permet de faire des manœuvres de la vanne en cas de perte d'air (autonomie de 2 manœuvres).

Le 3 février 2017, une fuite a été détectée au niveau du ballon de secours. Etant donné que la défaillance n'était pas survenue sur la vanne elle-même mais sur son secours, l'événement a été classé au niveau 0 par EDF.

Après une analyse plus approfondie, il s'est avéré que le classement devait être le même que le dysfonctionnement survienne sur la vanne ou sur son secours.

La réparation de la pièce défectueuse ayant été faite au bout de 4 jours, du fait du temps pris pour l'analyse et l'interprétation des textes, soit au-delà du temps autorisé pour ce type de problème (8 heures), l'événement a été reclassé et déclaré en niveau 1 à l'ASN le 13 juin.

- *ESS de niveau 1 du 07 juillet 2017* : lors de l'arrêt pour simple rechargement de la tranche 4, des travaux de renforcement des fixations des diesels de secours ont été réalisés, de manière à consolider leur tenue au séisme (prescriptions imposées à tout le parc EDF suite à l'accident de Fukushima).

Ces travaux de renforcement ont été réalisés simultanément sur les 2 diesels de la tranche 4. Pour ce faire, la détection incendie a été inhibée au niveau des diesels (le 22 juin) le temps de réaliser les travaux, afin d'éviter un déclenchement intempestif de l'alarme incendie.

Or, lors de la coupure de l'alimentation électrique de la détection incendie, l'alimentation permettant de commander les diesels depuis la salle des commandes a également été coupée. De ce fait, en cas de problème, les diesels n'auraient pas pu être commandés à distance et leur manœuvre aurait nécessité le déplacement d'un agent sur place, engendrant un délai de réaction.

Ce problème a été détecté le 28 juin, et une déclaration d'ESS de niveau 1 a été faite à l'ASN le 07 juillet.

Concernant les déclarations d'incidents envoyés par EDF à la CLI, il est convenu qu'il y ait un échange entre Maud MICHEL et Alain FOURCAULT préalablement à la transmission de l'information à l'ensemble des membres de la CLI, de manière à pouvoir clarifier ou compléter au préalable si nécessaire les informations fournies.

Par ailleurs, il est convenu de ne pas présenter les actualités du CNPE lors de réunion publique du 06 octobre 2017, mais de les reporter à la première réunion plénière de 2018.

3. Préparation de la formation des membres de la CLI du 25 septembre 2017

Une nouvelle séance de formation des membres de la CLI est prévue le lundi 25 septembre de 14h30 à 16h au centre d'information du public du CNPE.

La formation sera assurée par le prestataire d'EDF en charge de la communication auprès du public, et portera sur la présentation des 3 circuits d'une centrale nucléaire, en s'appuyant sur les maquettes du CIP.

Le contenu sera donc sensiblement le même que lors de la dernière formation réalisée après la séance plénière de la CLI du 21 janvier 2016, mais il a été convenu de garder le même thème compte tenu du peu de personnes présentes lors de la première séance.

Onze membres de la CLI se sont inscrits pour participer à cette formation, dont MM. MAHAUD et OULES ainsi que M. BOISSAY, nouveau président de la CLI. Il est convenu que MM. FOURCAULT, TINDILLERE et COPIN soient également présents pour répondre aux questions des participants.

Aurélié FOLLENFANT indique que 3 dates sont proposées en octobre par EDF pour une seconde visite du chantier de construction des DUS. Un Doodle sera envoyé à l'ensemble des membres de la CLI pour que les personnes qui n'ont pas pu participer à la première visite puissent s'inscrire à cette session.

Gilles LEPELTIER souhaiterait pouvoir inviter des membres de son Conseil municipal à cette visite. Les groupes étant limités à 10 personnes, il est convenu que des membres du Conseil municipal de Lion-en-Sullias pourront être intégrés à la visite s'il reste des places.

4. Préparation de la réunion publique du 06 octobre 2017

La deuxième réunion publique de la CLI est prévue le vendredi 06 octobre à partir de 18h30. Elle se déroulera à Ouzouer-sur-Loire (salle Ballot).

L'ordre du jour retenu pour cette réunion est le suivant :

- Présentation de l'élargissement du périmètre du PPI à 20 km
- Présentation de l'exercice nucléaire national des 5 et 6 décembre 2017 à la centrale de Dampierre

Les présentations devraient être assurées par les services de la préfecture. L'ASN avait également indiqué qu'elle pouvait intervenir en complément de la préfecture pour expliquer son rôle dans le cadre de l'exercice des 5 et 6 décembre.

Aurélié FOLLENFANT précise qu'elle emmènera une diapo de synthèse sur le bilan annuel de la centrale, ainsi qu'une présentation de l'articulation entre le PUI et le PPI, pour servir de supports en cas de questions du public.

Maud MICHEL prendra contact avec la préfecture et l'ASN pour s'assurer qu'ils pourront assurer les présentations. Elle sollicitera également le service communication du Département pour assurer la promotion de cet événement : impression d'affiches et de flyers, information de la presse locale (journaux, radio).

La communication devra être faite auprès de toutes les communes incluses dans le périmètre des 20 km. Maud MICHEL se rapprochera de la préfecture pour récupérer la liste des communes concernées.

Aurélié FOLLENFANT précise que 3 communes du Cher sont situées dans le rayon de 20 km autour de la centrale : Argent-sur-Sauldre, Blancafort et Clémont.

Concernant l'exercice des 5 et 6 décembre, Alain FOURCAULT indique qu'il n'a reçu aucune information ni invitation de la part de la préfecture. Maud MICHEL précise que plusieurs réunions (groupes de travail, COPIL) sont prévues en septembre-octobre. Elle transmettra à M. FOURCAULT les mails qu'elle a reçus de la préfecture à ce sujet.

5. Examen du tableau des rejets dans l'environnement et déchets entreposés sur site

En l'absence de Gérard MAHAUD, qui avait proposé ce point à l'ordre du jour, ce point est reporté à la prochaine réunion de bureau et sera présenté lors de la première CLI de 2018.

6. Point d'avancement sur les travaux du groupe ANCCLI/IRSN/ASN sur le dialogue technique relatif à la cuve EPR

André COPIN fait un retour sur la dernière réunion du groupe de travail ANCCLI/IRSN/ASN « dialogue technique EPR – cuve », qui s'est tenue début juillet.

Il précise que la participation à ce groupe lui a demandé beaucoup de travail, compte tenu de la densité des documents fournis par les experts du « Groupe Permanent ESPN », et souligne la qualité remarquable du travail réalisé par l'ASN et l'IRSN à ce sujet.

Il explique que l'arrêté ESPN 2005 - Ensembles Sous Pression Nucléaire, résulte de l'application d'une directive européenne (IAEA 50-C-QA, ISO 9001-2000). Les critères qui en résultent sont plus sévères que les précédents (code RCC-M, ASME).

Par ailleurs, tous les pays n'appliquent pas les mêmes codes : l'Allemagne (KTA 3211) et les Etats-Unis (ASME Sect. III NC) utilisent des codes moins stricts que le code utilisé en France (résilience demandée de 60 Joules à 0°C pour le code français, contre 40 Joules pour les autres codes, notamment pour l'analyse de démonstration sur l'évaluation du risque de rupture brutale).

La sensibilité du problème détecté (ségrégation carbone) lors de la fabrication de la cuve de l'EPR vient du fait qu'une rupture de cuve est interdite, car si la cuve venait à rompre, l'enclume de confinement ne résisterait pas. Il est donc demandé une qualité irréprochable dans la fabrication de cette pièce.

Pour la démonstration de sûreté (risque de rupture brutale), AREVA a réalisé de très nombreux essais sur des pièces sacrificielles (pièces similaires à celle de l'EPR de Flamanville réalisées initialement pour des réacteurs destinés aux Etats-Unis) : 1720 éprouvettes ont été réalisées et analysées (essais de traction, de résilience, de ténacité), accompagnées de 1500 analyses chimiques. Les analyses ont notamment porté sur la ténacité du matériau, c'est-à-dire sa capacité à résister à la progression de fissures.

Les résultats ont montré, par l'application des critères du code RCC-M (zone de contrainte maximale pour les chargements extrêmes majorée de coefficients de sécurité), que le niveau de contrainte maximal dans les calottes était en-dessous du niveau de ténacité minimal requis issu des essais mécaniques.

La marge observée vis-à-vis du risque de rupture brutale est conforme aux critères imposés par l'arrêté ESPN et du code RCC-M.

André COPIN fait remarquer que si le code allemand avait été appliqué, aucune analyse n'aurait été demandée car le matériau, malgré le défaut de fabrication, présentait une ténacité au-dessus de la norme demandée par ce code.

Concernant le couvercle de la cuve, le problème est plus délicat compte tenu des nombreuses traversées de la pièce. Si EDF trouve le moyen de contrôler la pièce et de surveiller l'absence de fissures dans le temps, la pièce pourra être maintenue en place. A défaut, la pièce devra être changée en 2024.

En résumé :

- 1/ La démonstration de sûreté vis-à-vis du risque de rupture brutale est validée. Les analyses de résistance mécanique montrent que les propriétés sont suffisantes pour prévenir ce risque ;
- 2/ Le premier niveau de défense en profondeur n'est pas respecté, ce qui impose le renforcement des contrôles des calottes de cuve et de couvercle. L'utilisation du couvercle actuel ne peut être envisagée au-delà de quelques années de fonctionnement sans la mise

en œuvre de contrôles en service nécessaires au renforcement du deuxième niveau de défense en profondeur.

7. Points divers

- *Accompagnement de l'ASN lors d'une inspection par des membres de la CLI (le 07/06/2017) :*

Cédric OULES a accompagné l'ASN lors de leur visite d'inspection du 07 juin 2017, avec Gérard MAHAUD. Il indique que cette visite a été très enrichissante pour lui, et lui a permis de constater le travail réalisé par l'ASN « de l'autre côté de la barrière », c'est-à-dire en tant qu'observateur du côté de l'ASN et non pas du côté de l'exploitant ou de ses prestataires.

Il est convenu qu'un retour serait fait sur cette visite devant les membres de la CLI lors de la première séance de 2018.

- *Réunion sur le Grand carénage à Belleville-sur-Loire (le 23/08/2017) :*

Michel TINDILLERE a participé à cette réunion. Une quarantaine de personnes étaient présentes à cette réunion présidée par François BONNEAU, Président de la Région Centre-Val de Loire, et Claude FLEUTIAUX, secrétaire général aux affaires régionales (SGAR). Les présentations ont mis en évidence que les travaux du Grand carénage constituent un chantier de longue haleine qui va amener du travail dans la région pendant une dizaine d'années.

Maud MICHEL se rapprochera des services de la préfecture pour obtenir la version numérique des diapos projetées au cours de cette réunion.

- *Elections du Conseil d'administration de l'ANCCLI :*

Michel TINDILLERE indique que l'ANCCLI lui a envoyé un courrier, ainsi qu'à tous les membres de l'Assemblée générale de l'ANCCLI, concernant les élections du Conseil d'Administration de cette association.

Il informe le bureau qu'il envisage de se porter candidat au CA de l'ANCCLI. Les membres du bureau sont tout à fait favorables à cette proposition.

Maud MICHEL précise que Claude de GANAY fait partie des 4 membres représentant la CLI de Dampierre à l'Assemblée générale de l'ANCCLI, et qu'il conviendrait de savoir s'il souhaite conserver cette représentation ou la céder à un autre membre. Il est convenu que Maud MICHEL prendra contact avec M. de GANAY pour connaître son choix sur cette question.

- *Date de la prochaine réunion de bureau :*

Il est convenu d'organiser la prochaine réunion de bureau dans le courant de la semaine 50. Maud MICHEL enverra un Doodle aux membres du bureau pour caler cette date.

- *Date des CLI en 2018 :*

Il est convenu d'organiser les CLI en 2018 sur les périodes suivantes :

- 1^{ère} CLI : fin janvier – début février (à Orléans)
- 2^{ème} CLI : fin mai – début juin à Dampierre-en-Burly
- 3^{ème} CLI (réunion publique) : début octobre (à Dampierre-en-Burly)

Pour la 1^{ère} CLI de 2018, les points suivants sont d'ores et déjà retenus pour l'ordre du jour (à affiner lors de la prochaine réunion de bureau) :

- Retour sur l'exercice nucléaire des 5 et 6 décembre 2017
- Présentation du bilan annuel de la centrale, incluant un point sur les rejets et les déchets
- Présentation des 2 ESS de niveau 1 survenus en juin et juillet 2017
- Retour sur les suites du dialogue technique relatif à la cuve EPR
- Témoignage de MM. OULES et MAHAUD sur l'accompagnement de l'ASN lors de leur inspection du 07 juin 2017

Prochaine réunion de la CLI :

**Le vendredi 06 octobre 2017 de 18h30 à 20h00
à Ouzouer-sur-Loire (salle Ballot)**